

Les échos du Conseil municipal du 25 mars

Le budget de la ville pour 2009

Le budget s'élève à 102,21 M€ en 2009, contre 94,17 M€ en 2008. Cette hausse s'explique en grande partie par la présence de produits et de charges exceptionnels, mais surtout par la hausse des investissements, qui répond aux engagements de l'équipe municipale, ce malgré un contexte économique peu favorable.

■ Fonctionnement

Les dotations de l'Etat ayant stagné cette année, la hausse des taux de fiscalité n'a permis que partiellement de couvrir le fléchissement du produit de la fiscalité directe et indirecte causée en partie par le départ d'Orange.

■ Investissement : Un effort notable de la Ville

Malgré une conjoncture difficile, la ville maintient son effort d'investissement au service de sa population : Les dépenses d'équipement brut atteignent ainsi 21,02 M€ en 2009 contre 16,89 M€ en 2008 et 16,70 M€ en 2007.

■ Des taxes d'urbanisme qui soutiennent les Recettes

Les années 2008 et 2009 étant caractérisées par les fortes recettes obtenues au moyen des taxes d'urbanisme, les recettes d'investissement atteignent 8,50 M€ cette année, contre 9,26 M€ l'an dernier et seulement 3,60 M€ en 2007.

■ Dépenses d'investissement

Le besoin de financement de la section d'investissement par le biais de l'emprunt atteint 14,78 M€. Les nouveaux investissements inscrits sont financés à 11% par l'épargne nette, soit 9 points de plus qu'en 2008, ainsi que par 32% de recettes d'investissement, et 57% d'emprunt.

LE BUDGET 2009 EN CHIFFRES : 102,21 M€

• **Fonctionnement**
Dépenses : 68 766 390,46
Recettes : 68 766 390,46

• **Investissement :**
Dépenses : 49 792 988,95
Recettes : 49 792 988,95

Exemples de dépenses d'équipement inscrites au BP 2009 :

- aménagement du centre culturel et des congrès : 8 900 000 € (tranche 2009)
- travaux du pôle solidarité : 4 900 000 €
- participation au métro : 1 500 000 €
- confortation des carrières, école Buffalo : 800 000 €
- traitement des façades de la piscine : 250 000 €
- modernisation du parc ascenseurs des bâtiments publics : 130 000 €
- réfection complète de l'étanchéité de la crèche Mulin : 83 000 €
- complément de travaux, maternelle Briand : 80 000 €
- démolition de la tribune Jean Lezer : 70 000 €
- réhabilitation de l'église St Jacques (honoraires, diagnostics) : 50 000 €
- aménagement de 2 box pour les passeports biométriques : 40 000 €
- étude de réfection de la cuisine Villelouvre : 30 000 €
- remplacement des radiateurs de la maternelle Arnoux : 20 500 €

■ Attribution de subventions

Régulièrement, le Conseil municipal est appelé à examiner les demandes de subventions complémentaires ou nouvelles, émanant d'associations et d'organismes d'utilité publique basés sur Montrouge ou menant des actions sur le territoire de la commune.

> A.D.A.J. (Association des Amis de Jacky) : 3 100 €

> Croix Rouge Française

(subvention en faveur des populations sinistrées par la tempête dans le Sud-Ouest) : 6 300 €

Fixation des taux des taxes directes locales pour 2009

| | 2008 (bases définitives) | 2009 (bases prévisionnelles) |
|---|-----------------------------|---------------------------------|
| Taxe Professionnelle | 116 589 660 € | 95 861 000 € |
| Taxe d'Habitation | 76 582 707 € | 79 685 000 € |
| Taxe Foncière sur les propriétés bâties | 86 534 986 € | 90 546 000 € |
| Taxe Foncière sur les propriétés non bâties | 284 293 € | 317 700 € |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 88 921 188 € | 93 193 537 € |

Source : Etat 1259MI et 1387TFK

Les bases à disposition de la Ville de Montrouge sont, comme chaque année à cette date, prévisionnelles. Cependant, elles sont souvent le reflet relativement fidèle des bases définitives.

Le Conseil Municipal a donc pu déterminer les taux communaux de la fiscalité directe locale, et de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.

La revalorisation décidée par l'Etat en loi de Finances 2009 est de 1,5% pour les propriétés non bâties, et de 2,5% pour les propriétés bâties.

Les bases fiscales notifiées permettent de dégager un produit à taux constant de 24,85 M€ (hors ordures ménagères).

■ Taxe Professionnelle : une baisse difficile à compenser

En une décennie, du fait des réformes successives, du départ de nos deux plus grandes entreprises (le groupe Schlumberger et Orange, qui ont respectivement représenté jusqu'à 25% et 20% de nos bases par le passé), du remplacement de certaines entreprises par d'autres, improductives de ce point de vue, la base de taxe professionnelle pour 2009 est tombée à 95,86 M€.

Aujourd'hui, usagers et contribuables (ménages et entreprises) paient 63,3% des charges de fonctionnement. Cependant, il n'est pas possible aujourd'hui, compte tenu de l'évolution des participations de l'Etat et de celle de la taxe professionnelle (en attendant de récupérer les bases perdues), de parvenir au bouclage du budget sans augmentation des taux de fiscalité. Il paraît donc nécessaire de faire appel de manière plus importante à la taxe professionnelle, ce qui implique de faire également varier, mais dans une moindre mesure, les taxes ménage.

■ Une fiscalité locale maîtrisée

Cette variation est inhabituelle dans notre commune. En effet, nos taux sont parmi les plus bas du département et la modération en la matière, comme en d'autres, est la ligne de conduite de la Ville. Les circonstances financières ne

sont pas faciles et de nombreuses communes augmentent cette année leurs taux de fiscalité.

Vote des taux d'imposition 2009

| | Taux proposés pour 2009 | Taux 2008 |
|---|-------------------------|-----------|
| Taxe d'habitation | 10,96% | 10,23% |
| Taxe sur le Foncier bâti | 8,36% | 7,80% |
| Taxe sur le Foncier non bâti | 7,36% | 6,87% |
| Taxe professionnelle | 11,10% | 10,03% |
| Taxe d'enlèvement des ordures ménagères | 3,05% | 3,05% |

■ Fixation de la redevance d'assainissement 2009

Le réseau d'assainissement fait l'objet d'investissements très importants

depuis plusieurs années, principalement financés par l'emprunt. L'utilisateur doit participer à cet effort de rénovation. La redevance 2009 est votée à 0,120 € m³ (soit 12 centimes d'euro) contre 0,115 €/m³ en 2008, et demeure un des tarifs les plus bas d'Ile de France.

Extinction du différend entre la Ville et le Département des Hauts-de-Seine

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2007, il avait été voté la constitution d'une provision pour risques, en lien avec le différend entre la Ville de Montrouge et le Conseil général des Hauts-de-Seine, au sujet de frais financiers sur une avance de trésorerie datant de 1990.

À la suite de cette délibération, une provision de 2 500 000 € avait été

constituée au budget 2007. Au Conseil du 17 décembre 2008, un protocole d'accord a été passé arrêtant le principe du paiement d'une somme de 4,816 M€ par la Ville de Montrouge au Département, soit la moitié de la somme demandée par le Département. Il y a donc lieu de procéder à la reprise de la provision constituée à cet effet en 2007.

Taxes des communes des Hauts-de-Seine

Les recettes d'une collectivité territoriale sont constituées pour près de la moitié par quatre taxes : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe professionnelle et la taxe d'habitation.

Malgré une augmentation cette année, Montrouge affiche des taux d'imposition modérés, en particulier en regard de ceux pratiqués par les autres communes du département.

| COMMUNES | TAXE D'HABITATION | | FONCIER BATI | |
|-----------------------|-------------------|-------------------------|--------------|------------------------|
| | TAUX2009 | ÉVOLUTION. 2009/2008 | TAUX2009 | ÉVOLUTION 2009/2008 |
| Antony | 11,40 % | + 3,00 % | 17,42 % | + 3,00 % |
| Asnières | 14,36 % | + 17,00 % | 11,83 % | + 17,00 % |
| Bagneux | 15,70 % | + 3,00 % | 22,33 % | + 3,00 % |
| Bois-Colombes | 18,12 % | = | 16,28 % | = |
| Boulogne-Billancourt | 10,62 % | + 9,00 % | 7,36 % | + 9,00 % |
| Bourg-la-Reine | 14,41 % | + 3,30 % | 14,41 % | + 3,30 % |
| Châtenay-Malabry | 14,50 % | = | 17,02 % | = |
| Châtillon | 14,65 % | = | 15,73 % | = |
| Chaville | 17,19 % | + 15,00 % | 20,70 % | + 15,00 % |
| Clamart | 14,80 % | + 3,71 % | 15,90 % | + 7,57 % |
| Clichy | 17,49 % | + 3,90 % | 22,90 % | + 9,90 % |
| Colombes | 15,11 % | - 2,00 % | 19,24 % | = |
| Courbevoie | 6,46 % | + 9,00 % | 4,62 % | + 9,00 % |
| Fontenay-aux-Roses* | 12,67 % | + 4,88 % | 14,41 % | + 6,90 % |
| Garches | 12,35 % | = | 14,45 % | = |
| Gennevilliers | 13,03 % | + 1,00 % | 21,18 % | + 1,00 % |
| Issy-les-Moulineaux | 9,99 % | = | 11,09 % | = |
| La Garenne-Colombes* | 11,00 % | + 4,96 % | 12,15 % | + 5,01 % |
| Le Plessis-Robinson | 13,45 % | + 2,90 % | 19,55 % | + 2,90 % |
| Levallois-Perret | 11,40 % | = | 13,69 % | + 1,96 % |
| Malakoff | 13,10 % | + 9,00 % | 13,36 % | + 13,00 % |
| Marnes-la-Coquette | 5,99 % | = | 6,13 % | = |
| Meudon | 14,03 % | = | 10,72 % | + 3,00 % |
| Montrouge | 10,96 % | + 7,14 % | 8,36 % | + 7,17 % |
| Nanterre | 7,18 % | + 4,00 % | 11,69 % | + 4,00 % |
| Neuilly-sur-Seine | 5,65 % | + 10,50 % | 2,75 % | + 10,50 % |
| Puteaux | 6,91 % | = | 8,93 % | + 12,60 % |
| Rueil-Malmaison | 16,23 % | + 1,00 % | 10,97 % | + 1,00 % |
| Saint-Cloud | 10,65 % | + 4,00 % | 10,23 % | + 4,00 % |
| Sceaux | 13,79 % | = | 21,62 % | = |
| Sèvres | 12,84 % | + 9,00 % | 15,25 % | + 9,00 % |
| Suresnes | 15,26 % | + 3,80 % | 19,08 % | + 3,80 % |
| Vanves | 15,61 % | + 2,90 % | 19,20 % | + 3,00 % |
| Vaucresson | 9,79 % | + 2,00 % | 11,57 % | + 2,00 % |
| Ville-d'Avray | 8,93 % | = | 14,28 % | = |
| Villeneuve-la-Garenne | 12,09 % | = | 15,45 % | = |

Source : Le Parisien du 4^{er} avril 2009



Élection d'un Maire-Adjoint

Par arrêté en date du 13 mars 2009, le Maire a retiré à Monsieur Jean-Eric Branaa sa délégation de fonctions et de signature. Le Conseil Municipal s'est exprimé contre son maintien dans ses fonctions de Maire-Adjoint. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité, pour la nomination d'un nouveau Maire-Adjoint, Monsieur Jean Laurent en l'occurrence, qui a obtenu la majorité absolue des suffrages au 1^{er} tour de scrutin. En application de l'article L2122-10, le nouvel adjoint occupe le 12^e rang.